

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

CANTON DE
CHALONS - 3

COMMUNE DE
CHEPY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel WEBER Patrice, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents : Monsieur GIOVANNI Philippe et madame SOURDET Joëlle.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les taux d'impositions pour l'année 2019 comme suit :

TAXES	TAUX 2018	TAUX 2019	BASES 2019	PRODUIT
Habitation	13,46%	13,46%	422 300	56 842
Foncier bâti	16,72%	16,72%	254 200	42 502
Foncier non bâti	18,27%	18,27%	45 200	8 258
CFE	11,86%	11,86%	18 300	2 170
				109 772

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport aux taux de l'année précédente.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 11 avril 2019.

Le Maire,
J.ROUSSINET



Certifier exécutoire compte tenu de la publication faite à Chepy le : 11 avril 2019

Date de convocation :

28 mars 2019

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8

Pouvoir : 0

Votants : 8

N° 1409/2019

Objet :

Vote des taux
d'imposition 2019

Envoyé en préfecture le 11/04/2019
Reçu en préfecture le 11/04/2019
Affiché le
ID : 051-215101395-20190408-01409-DE